

FRAGILISER L'AVS ?

NON À LA TACTIQUE DU SALAMI !



CP
Centre Patronal

NON
À LA HAUSSE
DE LA **TVA**

29 novembre

SOMMAIRE

03 – Intervenants

04, 05 – Communiqué de presse

06 – Publications sur le sujet du financement de l'AVS en 2026

07 – Publications sur le sujet du financement de l'AVS en 2025

08, 09 – AVS : pour une vraie réforme et une vision d'ensemble

10 – AVS 2030 : manque de vision et mélange des genres

11, 12 – AVS 2030 : à côté de la cible

13 – 13^e rente AVS : le Centre Patronal appelle à rejeter la hausse de TVA
et à reprendre la réforme de l'AVS dans son ensemble

14 – Première facture pour l'AVS et la treizième rente

15 – À propos du Centre Patronal

INTERVENANTS



Cyril Aellen

Conseiller national – PLR (GE)

cyril.aellen@parl.ch

079 241 76 86



Nicolas Kolly

Conseiller national – UDC (FR)

nicolas.kolly@parl.ch

076 575 90 68



Jacqueline Montandon-la-longe Moser

Directrice – Presto Café Services SA

jacqueline.montandon@prestocafe.ch

079 711 89 84



Brenda Duruz-McEvoy

Directrice institutions sociales – Centre Patronal

bduruz@centrepatronal.ch

079 909 49 32

Communiqué de presse

NON à une nouvelle hausse de TVA le 29 novembre 2026

Paudex, le 14 octobre 2026 – La 13^e rente AVS sera versée en décembre 2026, quel que soit le résultat de la votation du 29 novembre. Alors que les ménages et les entreprises subissent déjà une pression croissante, une nouvelle hausse de 0,4 point de TVA ne constitue pas une réponse durable aux défis de l'AVS. Les opposants appellent à refuser cette augmentation et à privilégier une réforme globale, avec un changement de paradigme plutôt qu'une succession de hausses.

La 13^e rente est acquise, son financement intégral doit être inclus dans une réflexion d'ensemble de stabilisation de l'AVS.

Afin de respecter le choix populaire, la 13^e rente AVS sera versée dès décembre 2026. La votation du 29 novembre remet en question uniquement le financement partiel choisi, à savoir une augmentation de 0,4 point de TVA dès 2028.

Cette hausse ne suffira pas à assurer l'équilibre financier de l'AVS. Le coût de la 13^e rente atteindra 4,2 milliards de francs en 2026 et devrait dépasser 5 milliards à l'horizon 2040. D'autres mesures de financement seront nécessaires en particulier vu les autres projets en cours de discussion entourant le premier pilier (rente de survivants, déplaçonnement des rentes de couples et stabilisation générale de l'AVS). Pour le conseiller national Cyril Aellen, cette succession de hausses ponctuelles n'est pas une solution. « *Nous ne voulons pas d'une politique du salami, avec une hausse de TVA aujourd'hui et une autre demain. Il faut d'abord connaître la facture globale, puis décider comment financer l'AVS de manière équilibrée.* »

Le pouvoir d'achat des ménages ne peut pas être sollicité indéfiniment

Primes d'assurance-maladie, logement, énergie ou dépenses courantes, les ménages font déjà face à des charges importantes. Une hausse de TVA viendrait encore réduire leur revenu disponible. Pour le conseiller national Nicolas Kolly, cette pression doit inquiéter. « *Chaque hausse paraît limitée lorsqu'on la considère isolément. Mais pour les familles, c'est l'addition de toutes ces augmentations qui compte. On ne peut pas continuellement demander aux ménages de payer davantage.* »

Les PME aussi sont sous pression

Les entreprises subissent elles aussi une accumulation de charges, notamment sur les coûts du travail. Dans le canton de Vaud, les cotisations destinées aux PC Familles ont augmenté, tandis que de nouvelles prestations et de nouveaux congés sont discutés au niveau fédéral. Ces charges réduisent les marges de manœuvre des PME, notamment leur capacité à investir et à augmenter les salaires.

Jacqueline Montandon-la-longe Moser, cheffe d'entreprise active dans les services liés au café, constate déjà une prudence accrue de ses clients dans leurs investissements, y compris pour des

équipements destinés à leurs collaborateurs. « *Nos entreprises sont sous pression. Nous aimerions pouvoir mieux compenser la hausse du coût de la vie pour nos employés, mais nos possibilités ne sont pas illimitées. On ne peut pas multiplier les nouvelles charges sans fixer de priorités.* »

Un changement de paradigme plutôt qu'une succession de hausses

Refuser cette hausse de TVA ne signifie pas refuser le financement de la 13^e rente. Il s'agit de demander une solution durable, adaptée aux évolutions démographiques et tenant compte de l'ensemble des défis du premier pilier.

Brenda Duruz-McEvoy plaide pour une combinaison de plusieurs instruments de financement, plutôt que pour le recours exclusif à la TVA. Le modèle développé par le Centre Patronal illustre cette approche en associant notamment cotisations salariales, TVA et durée de cotisation. Un allongement raisonnable de cette dernière permettrait de contribuer à l'équilibre de l'AVS sans retarder la retraite de ceux qui ont commencé très jeunes à travailler. En portant la durée de cotisation à 45 ans et en reconnaissant les années de jeunesse, une personne entrée sur le marché du travail à 18 ans pourrait bénéficier d'une rente complète dès 63 ans, contre 65 ans aujourd'hui. À l'inverse, un assuré ayant poursuivi des études ou ayant interrompu sa carrière pour s'occuper de sa famille continuerait à bénéficier du régime pour personnes sans activité lucrative, ce qui le conduirait à une rente complète dès 66 ans. Toutes les données nécessaires à l'introduction de ce système sont déjà disponibles. Brenda Duruz-McEvoy indique d'ailleurs : « *Prendre en compte la durée de cotisation est une manière de consolider le premier pilier tout en reconnaissant les différents parcours professionnels et la couverture universelle de l'AVS.* »

Contact médias

Cyril Aellen, conseiller national – PLR (GE)

Courriel : cyril.aellen@parl.ch | **Tél :** +41 79 241 76 86

Nicolas Kolly, conseiller national – UDC (FR)

Courriel : nicolas.kolly@parl.ch | **Tél :** +41 76 575 90 68

Jacqueline Montandon-la-longe Moser – Presto Café Services SA

Courriel : jacqueline.montandon@prestocafe.ch | **Tél :** +41 79 711 89 84

Brenda Duruz-McEvoy, directrice institutions sociales – Centre Patronal

Courriel : bduruz@centrepatronal.ch | **Tél :** +41 79 909 49 32

PUBLICATIONS SUR LE SUJET DU FINANCEMENT DE L'AVS

2026

Débat FORUM du 11 octobre 2026

Relever la TVA pour financer la 13^{ème} rente AVS est-il une bonne solution ?

[Lien vers la vidéo](#)



Newsletter politique du 8 octobre 2026

AVS: pour une vraie réforme et une vision d'ensemble

[Lien vers l'article](#)

Disponible en page 8 du dossier de presse

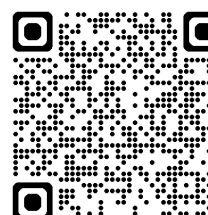


Article AGEFI du 4 septembre 2026

AVS 2030: manque de vision et mélange des genres

[Lien vers l'article](#)

Disponible en page 9 du dossier de presse

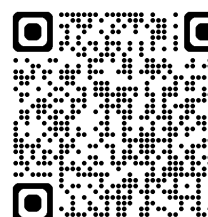


Service d'Informations du 19 août 2026

AVS 2030 : à côté de la cible

[Lien vers l'article](#)

Disponible en page 10 du dossier de presse



Communiqué de presse du 19 juin 2026

13^e rente AVS : le Centre Patronal appelle à rejeter la hausse de TVA et à reprendre la réforme de l'AVS dans son ensemble

[Lien vers le communiqué de presse](#)

Disponible en page 11 du dossier de presse



2025

Débat FORUM du 9 mars 2025

Un droit à la retraite après 44 années de cotisation ?

[Lien vers la vidéo](#)

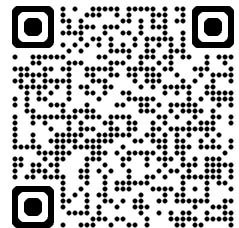


Conférence de presse du 28 février 2025

Publication du « Nouveau modèle de prévoyance », un document du Centre Patronal rédigé par des experts de la prévoyance professionnelle et offrant des solutions à long terme sur le financement de l'AVS.

Note : suite à des modifications effectuées par le Conseil fédéral en 2026, les chiffres publiés ne sont plus à jour.

[Lien vers la page dédiée](#)



NEWSLETTER

Economie et politique

8 octobre 2026

Votations

Olivier Rau



AVS: pour une vraie réforme et une vision d'ensemble

L'arrêté fédéral du 19 juin 2026 sur le financement additionnel de l'AVS prévoit, pour garantir le paiement de la 13^e rente de vieillesse, un relèvement du taux normal de TVA de 0,4 point (0,2 point pour l'impôt grevant les prestations du secteur de l'hébergement). Nous dirons NON, car le financement des assurances sociales doit absolument faire l'objet d'une vue d'ensemble. Le véritable sujet n'est pas seulement la 13^e rente, mais l'avenir même de l'AVS, avec les difficultés connues

depuis des années: le vieillissement de la population dégrade le rapport entre actifs et retraités, tandis que l'espérance de vie continue d'augmenter. Il faut avoir le courage d'ouvrir le chantier d'une réforme globale et de renoncer à la tactique du salami. Une tranche de TVA aujourd'hui, une tranche de cotisations salariales demain, et rendez-vous au prochain besoin de financement... Notre premier pilier mérite mieux qu'une succession de hausses décidées au gré des urgences du moment.

Il s'agit que le Parlement s'attelle à une réforme cohérente de l'ensemble du premier pilier, en intégrant par exemple le principe d'une durée de cotisation plutôt qu'un âge de référence uniforme. Cette idée, que nous défendons depuis plusieurs années, permet de tenir compte des parcours professionnels réels, y compris de la pénibilité de certaines professions. En attendant sa concrétisation, le financement de la 13^e rente peut très bien être assuré par le Fonds AVS. Les employeurs sont prêts à payer leur part de l'effort, mais celui-ci doit s'inscrire dans une vision d'ensemble. Avant de prélever davantage auprès des consommateurs, des employeurs ou des salariés, il s'agit d'établir l'ampleur réelle des besoins de financement du premier pilier. Ensuite, il faudra voir comment répartir équitablement les efforts et construire une réforme durable, avec un équilibre entre prestations, financement et solidarité. Dire NON le 29 novembre ne revient donc pas à refuser définitivement toute hausse de la TVA ou des cotisations salariales, mais doit permettre d'intégrer cet effort dans un concept global pour l'avenir de notre principale œuvre sociale.

La reproduction de nos articles est soumise à autorisation. Dans tous les cas, il s'agit de mentionner la source («Newsletter politique et économique du Centre Patronal»), ainsi que la date de parution.





AVS 2030 - MANQUE DE VISION ET MÉLANGE DES GENRES

AGEFI - 04.09.2026

« OR, AVANT DE DÉTERMINER COMMENT FINANCER L'AVS, ENCORE FAUDRAIT-IL SAVOIR QUELLE AVS NOUS VOULONS FINANCER. »

En 2021, le Parlement donnait mandat au Conseil fédéral de présenter une nouvelle réforme de l'AVS. Entre-temps, la population a décidé d'augmenter les prestations avec l'introduction d'une 13e rente.

L'évolution démographique pèse sur le financement de l'AVS. Moins d'actifs financent davantage de retraités qui, avec l'augmentation de l'espérance de vie, perçoivent leur rente plus longtemps. Depuis l'introduction de l'AVS en 1948, la société a elle aussi évolué. Il y a moins de mariages et, généralement, les deux personnes du couple travaillent.

Un premier pilier solide doit correspondre à la société dont il entend assurer le minimum vital à la retraite. Pourtant, après cinq ans de travaux, cette nouvelle société peine à se retrouver dans le projet AVS 2030 mis en consultation.

AVS 2030 cherche des recettes supplémentaires, par exemple avec l'augmentation de la cotisation des indépendants de 8,1 à 8,7%, sans véritable vision d'ensemble des autres réformes qui concernent le premier pilier. L'éventuel déplafonnement des rentes de couple ou la réforme des rentes de survivants ne sont pas chiffrés avec AVS 2030. Pourtant, ces sujets font eux aussi l'objet de travaux politiques et auront des conséquences financières nécessitant probablement des prélèvements supplémentaires. Or, avant de déterminer comment financer l'AVS, encore faudrait-il savoir quelle AVS nous voulons financer.

Un autre élément dérange, le mélange avec des éléments relevant du 2e pilier. Le Conseil fédéral propose notamment de relever de 58 à 63 ans

l'âge minimal auquel les institutions de prévoyance peuvent permettre une retraite anticipée. Cette mesure revient à empêcher certaines personnes ayant financièrement planifié leur retraite de partir au moment qu'elles avaient choisi. Une retraite anticipée peut pourtant répondre à des situations particulières, par exemple pour des raisons de santé ou lorsqu'un couple avec une différence d'âge importante souhaite partir à la retraite au même moment. Le 2e pilier, géré de manière décentralisée, s'est par ailleurs déjà largement adapté aux évolutions de la société. De nombreuses institutions permettent de désigner un partenaire de vie comme bénéficiaire en cas de décès. Nombre d'entre elles ont aussi abaissé le seuil d'accès ou adapté la déduction de coordination afin de mieux tenir compte des temps partiels. Il n'est donc ni nécessaire ni souhaitable qu'une réforme de l'AVS interfère avec le 2e pilier en restreignant la possibilité pour les assurés de prendre une retraite anticipée avec l'épargne qu'ils ont dûment constituée.

AVS 2030 fait finalement les choses dans le mauvais ordre. Il faudrait d'abord traiter les réformes qui concernent réellement l'AVS et établir clairement les besoins de financement futurs du premier pilier. Une fois la facture connue, il faudra la financer et répartir l'effort entre les différents acteurs – les consommateurs, les salariés, mais aussi les bénéficiaires de l'AVS. En attendant cette vision d'ensemble, il ne faut pas se satisfaire de factures présentées par acomptes. Le financement de la 13e rente en est une première illustration. AVS 2030 et les augmentations de TVA qu'elle prévoit devraient suivre le même principe. Pas de nouvelles recettes sans connaître l'ensemble de la facture.



SERVICE D'INFORMATION

Newsletter politique



REDACTEUR

Pierre-Gabriel Bieri

Newsletter du 19 août 2026

AVS 2030: à côté de la cible

Le projet AVS 2030, mis en consultation ce printemps et jusqu'à la mi-septembre, ne présente aucune adaptation structurelle du 1^{er} pilier, n'étudie pas les modèles alternatifs proposés depuis des années, et se contente d'ajouter des mesures ponctuelles, souvent contestables, surtout axées sur une augmentation des recettes à la charge de l'économie. La prévoyance-vieillesse mérite quelque chose de mieux.

Les yeux rivés sur la prochaine décennie

Depuis longtemps, l'évolution des recettes et des dépenses de l'AVS laisse apparaître la perspective d'une spirale de déficit, appelée à se creuser de plus en plus rapidement avec les années. La réforme fiscale RFFA acceptée en 2020, puis la réforme AVS 21 acceptée en 2022, ont offert un sursis d'une dizaine d'années avant la rupture d'équilibre. En 2021, le Parlement a voté une motion (21.3462) chargeant le Conseil fédéral de présenter, avant le 31 décembre 2026, un projet de stabilisation de l'AVS pour la période 2030 à 2040 – soit l'espoir d'une décennie de répit supplémentaire.

Entre-temps est survenu, en 2024, le vote sur la 13^e rente AVS, qui accroît encore la hausse des charges de l'assurance. D'autres projets en suspens (notamment le déplaçonnage des rentes des couples mariés) laissent planer la menace de dépenses supplémentaires. Il va falloir se résoudre, ces prochaines années, à puiser dans le fonds AVS/AI/APG; c'est un jeu dangereux, mais qui laisse au moins le temps de faire aboutir une réforme de fond. Celle-ci devrait fournir une vision globale du financement à long terme de l'AVS; elle devrait aussi proposer une vue d'ensemble des efforts qui seront demandés à la population – en évitant des augmentations successives et désordonnées de la TVA ou des cotisations salariales.

En présentant ce printemps son projet AVS 2030, le Conseil fédéral a respecté le calendrier demandé par le Parlement. Le contenu du dossier mis en consultation est toutefois décevant. On n'y trouve pas de véritables adaptations structurelles, mais plutôt un catalogue de mesures ponctuelles, souvent contestables, surtout axées sur une augmentation des recettes à la charge de l'économie. Ces mesures sont censées assurer un équilibre financier jusqu'en 2040, mais sans tenir compte de la 13^e rente et des éventuelles autres adaptations envisagées, qui devraient faire l'objet de financements séparés. AVS 2030 n'offre pas la vision globale et à long terme que l'on espérait, et on n'y perçoit pas un véritable équilibre des efforts entre les recettes et les dépenses, c'est-à-dire entre la population active et les rentiers.

Faire payer davantage les indépendants et les malades

Il faut souligner ici les défauts de plusieurs des mesures présentées. C'est en particulier le cas de plusieurs propositions visant à prélever davantage de cotisations. Première cible: les indépendants, dont le Conseil fédéral tente de nous faire croire qu'ils seraient injustement privilégiés par rapport aux salariés! Leur taux de cotisation passerait de 8,1% à 8,7%. Le barème dégressif de cotisation pour les faibles

revenus, présenté comme inégalitaire, serait maintenu uniquement «pour des raisons de politique sociale» et plafonné aux deux tiers de la limite actuelle. Les rachats de prévoyance professionnelle effectués par des indépendants ne seraient plus exemptés de cotisations AVS. Ces prélèvements supplémentaires pourraient représenter environ 250 millions de francs par année.

Deuxième cible: les indemnités journalières en cas de maladie et d'accident, qui seraient soumises à cotisation. L'argumentation invoque le risque de lacunes de cotisation dans les cas d'incapacité de travail prolongée, si les personnes ignorent qu'elles doivent s'annoncer et payer des cotisations en tant que personnes sans activité lucrative. Le remède préconisé par le Conseil fédéral se résume à taxer les malades et les infirmes. Recettes espérées: entre 400 et 450 millions.

Troisième cible: les dividendes excessivement élevés, que les caisses de compensation ont pourtant déjà la possibilité d'apprécier et, cas échéant, de requalifier en salaire. Le problème ici est que la valeur fiscale, retenue comme critère, n'a pas forcément de lien avec une prestation de travail. Les conséquences financières ne sont pas quantifiables.

« AVS 2030 n'offre pas la vision globale et à long terme que l'on espérait, et on n'y perçoit pas un véritable équilibre des efforts entre la population active et les rentiers. »

Autres mesures non pertinentes, et rien sur les modèles alternatifs

D'autres mesures visent à encourager la poursuite d'une activité lucrative au-delà de l'âge de référence – autant de cotisations en plus pour l'AVS et de rentes en moins à payer. L'idée serait valable... si le Conseil fédéral ne proposait pas des taux d'ajournement qui s'écartent des valeurs actuarielles. Cela signifie qu'on risque d'offrir une surcompensation aux assurés qui choisissent de différer leur rente, alors même que ceux-ci bénéficient souvent d'une espérance de vie supérieure à la moyenne. En clair: cela va entraîner des coûts au lieu des économies attendues (que le Conseil fédéral peine d'ailleurs à chiffrer).

On relèvera encore que des mesures seraient proposées dans le 2^e pilier – qui ne fait pourtant pas partie du mandat d'AVS 2030 – pour relever l'âge minimal de perception des prestations. Cette restriction d'accès, visant surtout les salariés de la classe moyenne, et s'agissant d'un capital qui leur appartient, n'est pas acceptable. Les personnes fortunées, elles, pourront toujours financer leur pré-retraite de manière entièrement privée et renoncer à exercer une activité lucrative à leur convenance.

Le projet du Conseil fédéral présente enfin divers scénarios de financement complémentaire (par la TVA ou les cotisations salariales) dans l'attente de savoir comment sera réglé le financement spécifique de la 13^e rente AVS. Entre-temps, le Parlement a choisi une augmentation de la TVA de 0,4 point; un choix dont on espère qu'il sera désavoué par le peuple et les cantons en novembre prochain, car le financement des assurances sociales doit absolument faire l'objet d'une vue d'ensemble.

Les «modèles alternatifs», tels que celui proposé par le Centre Patronal (modèle basé sur le nombre des années de cotisation), ont été écartés sans être étudiés, le Conseil fédéral estimant qu'il lui faudrait pour cela des données supplémentaires...

Indice des prix

REDACTEUR RESPONSABLE

Pierre-Gabriel Bieri, responsable politique

pgbieri@centrepatronal.ch

La reproduction de nos articles est soumise à autorisation. Dans tous les cas, il s'agit de mentionner la source («Service d'information du Centre Patronal»), ainsi que la date de parution.



Cliquez ci-dessous pour vous désabonner de la newsletter du Service d'information.

Communiqué de presse

13^{ème} rente AVS : le Centre Patronal appelle à rejeter la hausse de TVA et à reprendre la réforme de l'AVS dans son ensemble

Le Centre Patronal regrette la décision prise ce matin par l'Assemblée fédérale d'accepter une augmentation de 0,4 point de TVA destinée au financement de la 13^{ème} rente AVS. Le Parlement choisit ainsi d'augmenter le coût de la vie et les charges des entreprises sans apporter de réponse d'ensemble aux défis auxquels le premier pilier est confronté.

Paudex, le 19 juin 2026 – Le versement de la 13^{ème} rente interviendra dès décembre 2026, conformément à la volonté populaire. Toutefois, son financement ne peut pas être envisagé de manière isolée. Le potentiel déplaçonnement des rentes de couples, les rentes de survivants ainsi que la stabilisation financière de l'AVS face au vieillissement démographique constituent des dossiers étroitement liés qui doivent être examinés conjointement.

L'augmentation de la TVA sera soumise au peuple et aux cantons. Elle devra être rejetée afin d'inciter le Parlement à reprendre le dossier dans son ensemble et à élaborer une réforme globale de l'AVS. Le Centre Patronal demeure attaché à une AVS forte, pérenne et socialement équilibrée. Les efforts financiers nécessaires devront être partagés. Une réforme durable ne peut toutefois pas reposer uniquement sur de nouvelles recettes ; elle doit également comporter des mesures permettant d'adapter le système aux réalités démographiques.

Dans cette perspective, le Centre Patronal défend une réforme fondée sur la durée de cotisation. Face à l'allongement de l'espérance de vie, il est nécessaire de repenser les paramètres de l'AVS tout en tenant compte des réalités vécues par les assurés. Les années de jeunesse doivent être prises en compte pour les personnes ayant intégré très jeunes le marché du travail.

Cette mesure, combinée avec le relèvement modéré de la durée de cotisations de 44 à 45 ans, permettrait à une employée ayant commencé à travailler à 18 ans d'obtenir une rente complète dès l'âge de 63 ans. Aujourd'hui, elle doit travailler jusqu'à 65 ans. À l'inverse, un assuré ayant poursuivi des études ou ayant interrompu sa carrière pour s'occuper de sa famille continuerait à bénéficier du régime pour personnes sans activité lucrative, ce qui le conduirait à une rente complète dès 66 ans.

Cette prise de position s'inscrit dans la continuité des travaux menés par le Centre Patronal en faveur d'une réforme durable de la prévoyance vieillesse : [Voir le modèle de prévoyance vieillesse du Centre Patronal](#)

Contact médias

Brenda Duruz-McEvoy, directrice institutions de prévoyance et assurance perte de gain – Centre Patronal
E-mail : bduruz@centrepatronal.ch | **Tél :** +41 79 909 49 32

Tatiana Rezso, responsable politique monde du travail – Centre Patronal
E-mail : trezso@centrepatronal.ch | **Tél :** +41 79 924 76 47



Première facture pour l'AVS et la treizième rente

En mars 2024, les Suisses ont accepté le versement d'une treizième rente AVS. Si cette prestation ne sera versée pour la première fois qu'en décembre, la question du financement anime des débats de principe pour le premier pilier.

Tatiana Rezzo

L'AVS, de par le principe de répartition et la structure d'âge de la population, est dans une situation difficile. Des risques financiers planent également du côté des rentes de survivants et d'un potentiel déplaçonnement des rentes de couples. Dans ce contexte, les élus se sont attelés au chantier du financement de la treizième rente. Les propositions sur la table n'étaient guère enthousiasmantes: on évoquait surtout des hausses de cotisations salariales et de la TVA, avec une baisse éventuelle de la contribution de la Confédération. Il faut ajouter à cela que les deux Chambres n'étaient pas d'accord, l'une tenant au relèvement des cotisations salariales et de la TVA, l'autre ne souhaitant augmenter que la TVA. Les paris étaient ouverts pour savoir si cette hausse de TVA serait provisoire ou définitive.

C'est la conférence de conciliation qui a finalement arrêté une solution décevante, avec une augmentation de 0,2 point de cotisations salariales et 0,4 point de TVA supplémentaire pérenne. Surprise au moment des votes: l'augmentation des cotisations a été refusée, et peuple et cantons se prononceront donc uniquement sur les 0,4 point de TVA supplémentaire. Cette hausse de TVA de 0,4 point affecte fortement le panier des ménages, puisque qu'elle sera reportée le plus souvent directement sur les consommateurs. Le problème principal réside dans la manière contestable de ne soumettre à la population qu'une facture partielle. En effet, l'augmentation de TVA ne permettra de financer que la treizième rente, et même pas entièrement. Les autres défis mentionnés autour du premier pilier doivent pourtant eux aussi trouver des sources de financement, et il n'est pas question

d'aller systématiquement chercher dans la poche des employés, des employeurs et des ménages. Il est nécessaire de réfléchir à des mesures structurelles, impliquant également des réflexions autour de la durée de cotisation. Le premier pilier nécessite une vision globale, avec tous les besoins de financement clairement identifiés, permettant ainsi de négocier des efforts de financement partagés. L'AVS dispose d'un fonds de compensation, qui garantit le versement des prestations et laisse le temps d'élaborer une réforme d'ensemble. Un refus de l'augmentation de la TVA de 0,4 point incitera le Parlement à présenter une réforme cohérente de l'ensemble de l'AVS plutôt que de saucissonner les besoins de financement au fil des projets. Nous voterons le 29 novembre prochain.

À PROPOS DU CENTRE PATRONAL



Le **Centre Patronal** est une entreprise au service des entreprises et de l'économie privée en Suisse depuis plus de 80 ans et compte à ce jour plus de 42'000 entreprises affiliées. Présent en Suisse romande et en Suisse alémanique, avec des implantations notamment à Paudex, Berne et Zurich, il accompagne les employeurs, entrepreneurs et associations professionnelles en leur proposant des prestations notamment dans les domaines des assurances sociales, de la prévoyance professionnelle, du conseil juridique et économique, de la formation continue et de la gestion de secrétariats d'associations. Le Centre Patronal joue aussi un rôle politique, pour représenter les intérêts de ses mandants et de l'économie privée en général. Il tient le secrétariat de la **Fédération patronale vaudoise (FPV)**, qui est la plus importante organisation économique du canton de Vaud.

Pour en savoir plus : centrepatronal.ch

